

On pourrait risquer alors d'autres observations. Bien que la dimension territoriale du fait touristique dans le nexus temps/espace/activité ne soit pas développée, cela ne diminue pas l'intérêt de l'ouvrage pour les professions où la démarche du projet impose la réflexion prospective : architectes-urbanistes, aménagistes, gestionnaires locaux et centraux, développeurs. En suivant d'autres méthodes d'analyse systémique (Le Moigne, 1995), la visualisation du modèle systémique serait alors intéressante et permettrait de clarifier les frontières théoriques du système touristique (boîte blanche et boîte noire) pour une meilleure compréhension. Ainsi, la valeur didactique et pédagogique exceptionnelle de l'ouvrage, qui rend un bel hommage à Jean Stafford, professeur à l'Université du Québec à Montréal disparu en 2009, ouvrirait la voie à une large diffusion des connaissances transmises.

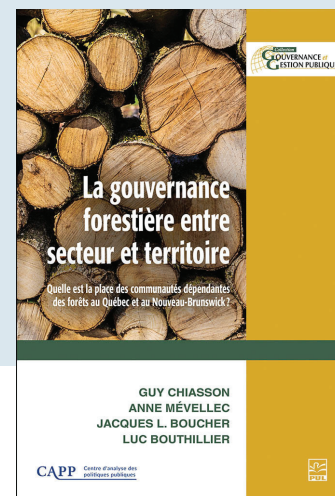
L'intelligence des affaires, dans le secteur touristique comme dans d'autres activités systémiques à la base de l'économie du marché, est aujourd'hui étroitement associée à l'économie de la connaissance, à l'économie territoriale/urbaine et à l'économie politique. L'intelligence artificielle y apporte cependant un élément nouveau. L'ouvrage mentionne différents moyens par lesquels l'IA pourrait contribuer dans l'avenir au réveil de l'intérêt pour le tourisme de déplacement, tel que nous le connaissons – ces moyens relèvent essentiellement des progrès technologiques. Reste que l'éthique nous impose une série de questions liées à la domination mondiale des multinationales du tourisme à la recherche de profits, liées aussi à la perte d'identités locales dans la foulée de la mondialisation, à l'apparition des réalités virtuelles où les clients peuvent se mouvoir sans se déplacer et jouer des rôles personnalisés à souhait dans un monde virtuel parallèle. Quel avenir alors pour les marchés touristiques ? Une dématérialisation financièrement et socialement inéquitable, une déterritorialisation concurrentielle, une destruction des liens sociaux ? Ou encore la déportation vers des lieux utopiques, puisque « le progrès est la réalisation des utopies » (Oscar Wilde) ? Tout un champ de recherche nouveau s'ouvre ainsi devant nous. Ne perdons pas de temps...

Ewa Berezowska-Azzag

École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Alger

CHIASSON, Guy, MÉVELLEC, Anne, BOUCHER L., Jacques et BOUTHILLIER, Luc (2023) *La gouvernance forestière entre secteur et territoire. Quelle est la place des communautés dépendantes des forêts au Québec et au Nouveau-Brunswick ?* Presses de l'Université Laval, 281 p.

(ISBN 978-2-7637-4428-5)



Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec visait l'adoption d'un projet de loi (97) selon lequel un tiers du territoire forestier serait affecté à des zones d'aménagement forestier prioritaire, un tiers à des zones de conservation et un tiers à des zones multiusages. Par cette loi, qui fait disparaître les Tables de gestion des ressources et des Territoires (TGRT), les entreprises seraient autorisées à exploiter davantage la ressource à un moindre coût. Ce faisant, on souhaite encadrer l'aménagement des forêts privées tout en favorisant l'approvisionnement des usines de transformation du bois. Il fallait s'y attendre, une levée de boucliers provient des Premières Nations, dont les droits ancestraux pourraient se voir bafoués. Il en va de même pour les quelque 500 propriétaires de pourvoiries, dont 70 % des territoires pourraient faire l'objet de nouvelles coupes. Est-ce à dire qu'un ouvrage publié deux ans plus tôt s'avère dépassé et donc dépourvu de pertinence ? Pas du tout. Au contraire, par l'étendue exhaustive de son contenu, il offre aux intéressés une somme d'informations permettant de comprendre, voire de critiquer, les sous-jacents de la réforme souhaitée et de suggérer éventuellement les mises en garde qui s'imposent.

Les principaux auteurs, Guy Chiasson de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), Anne Mévellec de l'Université d'Ottawa, Jacques L. Boucher, retraité de l'UQO et Luc Bouthillier de l'Université Laval (décédé lors de la finalisation du livre) ont d'abord fait œuvre commune à la faveur de la publication d'un article qui allait paver la voie au présent ouvrage. Ils soulignent qu'au Canada, la politique forestière est le plus souvent conçue comme une politique avant tout « sectorielle ». À leurs yeux, l'État et les titulaires de permis d'exploitation de la forêt publique offrent peu de place aux « acteurs territoriaux ». On comprend ainsi

le choix du titre de leur livre. L'interrogation sur la place revenant aux quelque 300 communautés dépendantes de la forêt réparties dans l'Est du Canada s'avère le principal objectif de l'ouvrage. Il s'agit de considérer la capacité effective de ces communautés d'agir comme acteurs de leurs territoires (p. 2). Quatre autres auteurs, incluant deux doctorants, apportent leur contribution afin de vérifier jusqu'à quel point, à partir des années 2000, une certaine déssectorisation laisse place à des initiatives d'envergure territoriale (p. 247).

En introduction, les quatre principaux auteurs évoquent la remise en cause de la gouverne forestière dans le contexte de crise qui a marqué le tournant du siècle. On fait allusion aux turbulences causées par la contraction des marchés et à la sensibilisation du public en général sur les conséquences négatives associées à l'exploitation de la ressource (par exemple, *L'erreur boréale*). Un contexte qui oblige à faire le procès de l'approche sectorielle en évoquant l'avènement possible d'une certaine forme de déssectorisation. Pour aborder la question, on réfère à répétition le lecteur à une théorie dite des *staples*¹ issue des travaux de certains auteurs canadiens-anglais, alors que le mot «extrativisme» conviendrait parfaitement. Or, selon les auteurs, mis à part ce que représente la possible contribution des communautés autochtones, on ne peut vraiment voir comment la déssectorisation forestière favoriserait la territorialisation (p. 15) caractérisée par une plus grande implication des communautés locales.

Le premier chapitre «Le régime forestier québécois : gouvernement, gouvernance et gouvernementalité», sous la responsabilité de Guy Chiasson et du regretté Luc Bouthillier, se veut l'épine dorsale du volume. Il présente l'évolution du régime forestier de façon à mettre en évidence la place (ou son absence) des communautés dépendantes des ressources forestières. Il est question de la Loi sur les forêts, adoptée au milieu des années 1980, qui épouse le prolongement des tendances adoptées 10 ans plus tôt allant dans le sens, pour le Québec, d'un gouvernement forestier caractérisé par les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Ces derniers donnaient à l'industrie un accès, en pratique exclusif, au bois de la forêt publique (p. 43). Les auteurs mentionnent que le secteur de la transformation du bois a été fortement secoué par le protectionnisme sur le bois d'œuvre affiché par nos voisins du Sud bien avant le

commencement du second mandat de l'actuel locataire de la Maison-Blanche, soit au début des années 2000. Le contexte de crise a remis en question les bases du gouvernement forestier, pavant ainsi la voie à une forme de «gouvernance forestière». Celle-ci tirera son inspiration du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique, mieux connue sous le nom de la Commission Coulombe² qui jugea trop centralisée une gestion de la forêt ne laissant guère de place à la participation des communautés autochtones. La suite de l'ouvrage couvre abondamment le Nouveau-Brunswick avec de courts clins d'œil, au chapitre III, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Dans leur conclusion, les quatre principaux auteurs expriment leur tentation d'avouer que rien n'a changé. En raison du contexte des années 2000, la logique sectorielle demeure bien ancrée et la voie vers une approche territoriale se trouve parsemée d'embûches (p. 250). Ils arrivent néanmoins à dégager une opinion plus nuancée en ne perdant pas l'espoir que les communautés concernées en arriveront à avoir voix au chapitre.

Dans *Le Devoir*, la chroniqueuse Emilie Nicolas écrit : «Là aussi on semble croire que moderniser veut dire minimiser certains droits autochtones : c'est pourquoi cette loi (Loi 97) suscite de vives oppositions, notamment chez les Attikameks, les Anichinabés et les Innus». On y voit la preuve que l'ouvrage, en matière forestière, cadre sans contredire avec l'actualité.

André Joyal

Université du Québec à Trois-Rivières

Bibliographie

COLLECTIF (2020) Communautés dépendantes des forêts et gouvernance. *Revue Gouvernance*, Volume 17, no 2, 2020, p. 30–51.

NICOLAS, Émilie (2025) Idle no more, prise 2. *Le Devoir*, 3 juillet.

1 Que Google définit par «agrafes».

2 Guy Coulombe fut un très haut fonctionnaire sous les administrations Bourassa et Lévesque.